

Compte-rendu de la réunion des Présidents (ou représentants)
des Conseils Syndicaux des résidences concernées avec le Comité Avenir Quatremare, dimanche 4 mars 2007 à 17h chez Jacky et Jean-Raymond Deschamps, 5 Place Claude Monet, 78530 BUC.

Présents :

- Buccollines - M. Meunier (représentant M. Méraud)
- Buc La Jolie - Mme Barvaux (représentant M. Foulon)
- Hameau du Breuil – Mme Deschamps (représentant M. Garon)
- Oiseau Blanc - M. Vielle (Président)
- Pasteur - M. Lelong et M. Béraud
- Villereine - M. Rombaut (Président) et M. Bernard
- Membres du Comité Avenir Quatremare : Jean-Raymond Deschamps, Britta et Alain Boutry.

Absents non représentés:

- Hautpré - Mme Niggemann (Présidente)
- Pommeraie - M. Galais (Président)

Aménagement Quatremare, 2e phase des travaux en 2007

Après évaluation de la première phase des travaux menés en été 2006 et l'installation des bacs à plantes fin février 2007, les participants renouvellent les demandes pour la suite des aménagements :

Sur Quatremare

- Revêtement anti-bruit sur la portion rue du Fort – rond-point d'Intermarché.
- Remplacer l'éclairage industriel par des lampadaires villageois.
- Intégrer les circulations douces sur toute la longueur de Quatremare (voire au-delà, vers la RD938) comme élément de maillage et conformément à l'engagement de la Mairie dans le PLU. Il s'agit de prolonger ce qui a été fait sur Guyancourt : une piste cyclable bidirectionnelle sur la rive sud, un cheminement piétonnier sur la rive nord.
- Aménager un plateau surélevé en entrée de la rue, près du rond-point d'Intermarché, selon le modèle du plateau en entrée de ville venant de Guyancourt
- Rétrécir l'entrée en rue en venant du rond-point d'Intermarché (la bande de roulement côté Guynemer est moins large que du côté Quatremare, alors que Guynemer est autorisé au PL, mais pas Quatremare).
- Terre-pleins supplémentaires de la même largeur et implantés au même rythme que sur le tronçon "ouest" de Quatremare, afin d'obtenir un rétrécissement de la bande de roulement à 2m75.
- Créer un effet de chicane à mi-distance entre la rue du Fort et le rond-point d'Intermarché comme celui obtenu à l'entrée de l'INRA.

Sur la rue du Fort de Buc

- Effacer les deux stop au Carrefour en T rue du Fort / rue de la Minière et ainsi instaurer la priorité à droite, sans panneaux.
- Recréer l'angle sud-est de ce Carrefour afin de freiner la voiture qui

effectue la manoeuvre du tourne-à-droite.

- Trouver une solution pour plus de places de stationnement – point en débat.

Sur la rue de la Minière

- Peindre un petit rond-point au sol pour guider les voitures dans leur manoeuvre (notamment le tourne-à-gauche vers la rue du Fort quand on vient de la rue de la Minière).
- Prolonger l'écluse pour la rendre plus efficace.
- Peindre la figurine "vélo" à chaque by-pass vélo
- Peindre le triangle non seulement devant la chicane, mais aussi derrière, avec quelques traits de guidage.
- Prolonger l'implantation des bacs à plantes, selon le même schéma (bacs en quinconce, by-pass vélo de 1,50m) jusqu'à la résidence de la Pommeraie.
- Autoriser à nouveau le trottoir rive nord aux piétons: il se trouve en partie en zone 30, il est souvent utilisé car ensoleillé et lumineux, et sa largeur de 93 cm est comparable à celle du trottoir le long du parc du château qui lui n'est pas interdit aux piétons. Réduire ainsi la pléthore de panneaux pour une ville plus conviviale.

Fin de la réunion : 19h

Compte-rendu version 2 de samedi 17 mars 2007, relu par les participants.

Contact : avenirquatremare@laposte.net

Site : <http://ibuc.free.fr/avenirquatremare.html>

En guise de rappel : Les Quatre principes directeurs formulés en 2006

Suite à de nombreux échanges, les 13 participants à la réunion du 26 janvier 2006 souhaitaient arrêter quatre principes directeurs pour l'aménagement de Quatremare :

1. Un **consensus général, et un accord général de base** concernant les propositions du Comité "Avenir Quatremare" telles que présentées dans le document "Synthèse des réflexions et propositions" en date du 17 janvier 2006. Les résidences élaboreront les détails sur les portions les concernant immédiatement.
2. L'aménagement doit porter sur **toute l'avenue Quatremare** (même si on commence sur la portion ouest qui sera fermée) afin que les bénéfices obtenus par les aménagements perdurent jusqu'au carrefour d'Intermarché, voire au-delà.
3. Les aménagements doivent être de telle sorte qu'il sera matériellement impossible de rouler à plus de **50 km/h**. En amenant de la vie sur Quatremare, il faut absolument réduire les dangers liés à la vitesse.
4. La refonte de Quatremare doit s'inscrire dans une réflexion sur le **quartier dans son ensemble**, et tenir compte des flux de circulation sur **toute la commune de Buc**.